

**Conseil économique et social**Distr. générale
30 janvier 2018Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Afrique
Comité d'experts de la Conférence des ministres africains
des finances, de la planification et du développement économique
Trente-septième réunion
Addis-Abeba, 11 et 12 mai 2018
Point 6 de l'ordre du jour provisoire*
Questions statutaires**Rapport intérimaire du troisième Forum régional
africain pour le développement durable : réalisations,
principaux produits et perspectives d'avenir****I. Introduction**

1. La Commission économique pour l'Afrique (CEA), en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement (CNUCED), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), le Département des affaires économiques et sociales (DAES), la Banque africaine de développement (BAD) et la Commission de l'Union africaine, a organisé du 17 au 19 mai 2017, à Addis-Abeba, le troisième Forum régional africain pour le développement durable, en prélude au Forum politique de haut niveau pour le développement durable, prévu du 10 au 19 juillet 2017 à New York.

2. Le Forum a accueilli 514 participants, notamment des représentants de haut niveau des gouvernements des 54 États membres de la CEA, d'organisations intergouvernementales, de grands groupes et d'autres parties prenantes¹, d'organismes des Nations Unies et d'autres organisations internationales.

3. Le Forum se tient chaque année en Afrique depuis 2015 et permet de procéder au suivi et à l'évaluation de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Il favorise la coordination et la cohérence, l'apprentissage et l'échange de meilleures pratiques. Il constitue un moyen important non seulement de suivre les progrès de la mise en œuvre, mais aussi de faire en sorte que toutes les parties prenantes en Afrique restent mobilisées et engagées en faveur d'une action concertée et de susciter un appui international aux efforts visant à traduire les objectifs de développement durable et les aspirations de

* E/ECA/COE/37/1

¹ L'expression « grands groupes » renvoie aux secteurs suivants : les groupes et associations de femmes, d'enfants et de jeunes ; les peuples autochtones ; les organisations non gouvernementales ; les autorités locales ; les travailleurs et syndicats ; le secteur des entreprises et de l'industrie ; la communauté scientifique et technologique ; et les agriculteurs.

l'Agenda 2063 en une prospérité mesurable et partagée qui profite à la planète et à ses habitants.

4. Le troisième Forum régional africain pour le développement durable avait pour thème « Garantir une croissance inclusive et durable et la prospérité pour tous ». Ce thème a été choisi en accord avec celui du Forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2017, à savoir « Éliminer la pauvreté et promouvoir la prospérité dans un monde en mutation ».

5. Les participants ont procédé à un examen en profondeur de la mise en œuvre d'un groupe d'objectifs de développement durable soumis au Forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2017 correspondant aux thèmes suivants :

- a) Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes en Afrique ;
- b) Éliminer la faim et assurer la sécurité alimentaire en Afrique ;
- c) Garantir une vie saine et promouvoir le bien-être de tous ;
- d) Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser les femmes et les filles ;
- e) Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation ;
- f) Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable.

6. L'examen au titre de chaque thème subsidiaire a également porté sur les vecteurs essentiels et les moyens de mise en œuvre.

7. Le Forum régional africain pour le développement durable a été précédé par la dixième session de la Commission du développement durable de la CEA, l'atelier régional pour l'Afrique sur les préparatifs des examens nationaux volontaires de 2017 réalisés lors du Forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2017 et l'atelier de préparation et de renforcement des capacités pour les grands groupes et autres parties prenantes de la région Afrique, dont les résultats ont été transmis au Forum.

II. Contexte, objectifs et déroulement du Forum

8. Comme les autres forums régionaux sur le même thème, le Forum régional africain pour le développement durable apporte des contributions aux sessions annuelles du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, qui font partie intégrante de la structure de suivi et d'examen du Programme 2030. Les forums régionaux sont bien placés pour lier les discours nationaux et mondiaux et servir de plateformes multipartites visant à promouvoir la réalisation des objectifs de développement durable. Ces forums répondent aux conditions définies par les résolutions 67/290, 70/1 et 70/299 de l'Assemblée générale des Nations Unies qui, entre autres, reconnaissent l'importance des dimensions régionales du développement durable, invitent les commissions régionales de l'ONU à contribuer aux activités du Forum politique de haut niveau en organisant des forums régionaux annuels, et encouragent les États membres à choisir la forme la plus indiquée de forum régional comme moyen supplémentaire de contribuer au suivi et à l'examen du Forum politique de haut niveau.

9. Le Forum régional africain pour le développement durable a été établi en application des résolutions mentionnées ci-dessus. Il répond aux résolutions 930 (XLVIII) et 939 (XLIX) des huitième et neuvième réunions annuelles conjointes du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration et de la

Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA, tenues respectivement en 2015 et 2016, qui avaient chargé la CEA, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, la BAD et d'autres partenaires, d'organiser un Forum régional africain pour le développement durable chaque année pour suivre et examiner l'application du Programme d'action d'Addis-Abeba, de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

10. Le Forum régional africain pour le développement durable de 2017 avait pour objectif global d'entreprendre un suivi et un examen régionaux et de faciliter l'apprentissage, notamment d'échanger des expériences et des enseignements afin de faire progresser la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, en mettant l'accent sur les objectifs de développement durable sélectionnés pour le Forum politique de haut niveau de 2017 et les objectifs connexes du premier Plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063. Les objectifs spécifiques du Forum étaient les suivants :

- a) Réaliser un suivi et un examen régionaux, examiner les progrès et aborder les défis et les possibilités de la mise en œuvre des deux programmes ;
- b) Proposer une plateforme d'apprentissage par les pairs et partager les expériences, les bonnes pratiques et les enseignements tirés pour accélérer la mise en œuvre des deux programmes ; et
- c) Débattre et convenir des messages clefs incluant les priorités et les recommandations africaines servant de contribution collective de la région au Forum politique de haut niveau de 2017.

11. Le Forum régional africain pour le développement durable de 2017 a duré trois jours, dont un jour de pré-session et deux jours pour la manifestation principale. La manifestation pré-session a été organisée conjointement par la CEA et le DAES et visait à renforcer les capacités des grands groupes et d'autres parties prenantes de participer efficacement au Forum régional et au Forum politique de haut niveau. Les grands groupes et les autres parties prenantes ont adopté une déclaration commune, qui a été présentée au Forum et incorporée dans ses délibérations. Au cours des deux journées de la session principale, le Forum a élu un Bureau² pour guider ses délibérations. Les principales étapes du Forum ont été les suivantes :

- a) Séance d'ouverture : le Forum a été officiellement ouvert par M. Seleshi Bekele Awulachew, Ministre éthiopien de l'eau, de l'irrigation et de l'électricité. La séance d'ouverture a été modérée par M^{me} Fatima Denton, Directrice de la Division des initiatives spéciales de la CEA, M^{me} Nehal Magdy Ahmed Elmegharbel, Vice-Ministre égyptienne de la planification et de la coopération représentant le Bureau du Forum régional africain pour le développement durable de 2016, M. Abdalla Hamdok, Secrétaire exécutif par intérim de la CEA, et M. Anthony Mothae Maruping, Commissaire aux affaires économiques de l'Union africaine.
- b) Table ronde de haut niveau : la table ronde a mis en lumière les défis et les possibilités associés à la réalisation d'une croissance inclusive et de la prospérité pour tous dans le cadre de la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. Les panélistes étaient M. Amedi Camara, Ministre mauritanien de l'environnement et du développement durable, M^{me} Mutuuzo Peace Regis, Ministre d'État ougandaise de l'égalité entre les sexes, du travail et du développement social, M^{me} Nehal Magdy

² Président : Togo (Afrique de l'Ouest) ; premier Vice-Président : Seychelles (Afrique de l'Est) ; deuxième Vice-Président : Zimbabwe (Afrique australe) ; troisième Vice-Président : Congo (Afrique centrale) ; et Rapporteur : Algérie (Afrique du Nord).

Ahmed Elmegharbel, Vice-Ministre égyptienne de la planification et de la coopération internationale, M^{me} Rosalie Matondo, Ministre congolaise des forêts, du développement durable et de l'environnement, M^{me} María Jesús Ncara Owono Mze, Vice-Ministre de l'éducation et des sciences de Guinée équatoriale, M. Anthony Mothae Maruping, Commissaire aux affaires économiques de l'Union africaine, M. Ben Paul Mungyereza, Directeur exécutif de l'Office national ougandais de statistique, et M^{me} Nyasha Chikwinya, Ministre zimbabwéenne des affaires féminines, de l'égalité entre les sexes et du développement communautaire. La table ronde était présidée par M. Seleshi Bekele Awulachew, Ministre éthiopien de l'eau, de l'irrigation et de l'électricité, et les débats modérés par M^{me} Fatima Denton, Directrice de la Division des initiatives spéciales de la CEA.

- c) Séance plénière de présentations et de débat sur les progrès de la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 : les présentations ont porté sur le rapport régional africain sur la mise en œuvre des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063 et sur un cadre d'indicateurs pour le suivi et l'établissement de rapports sur la mise en œuvre des deux programmes élaborés conjointement par la CEA et la Commission de l'Union africaine.
- d) Table ronde sur l'apprentissage par les pairs et l'échange d'expériences et d'enseignements tirés de la mise en œuvre des deux programmes : les débats ont été modérés par M. Parfait Eloundou Enyegue de l'Université Cornell. L'Égypte, le Kenya, le Nigéria, le Sénégal et le Togo ont fait part de leurs expériences. M. Belay Begashaw, Directeur général du Sustainable Development Goals Centre for Africa, et un représentant des grands groupes et d'autres parties prenantes sont aussi intervenus.
- e) Séance plénière de présentations et de débats sur les sous-thèmes du Forum : les présentations ont été tirées de différents rapports de fond sur les sous-thèmes du Forum mentionnés ci-dessus.
- f) Discussions en groupes et commentaires : ces groupes ont permis à la CEA et ses partenaires de faire des présentations supplémentaires et aux auteurs de donner des précisions concernant les documents d'information ; ils ont été l'occasion d'approfondir les débats et d'atteindre un accord sur les principales questions et les messages clefs sur les sous-thèmes du Forum.
- g) Examen et adoption des messages clefs du Forum régional africain pour le développement durable de 2017 : au cours de cette séance, le Forum a adopté les messages clefs constituant la contribution de l'Afrique au Forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2017.
- h) Clôture du Forum : M^{me} Fatima Denton, Directrice de la Division des initiatives spéciales de la CEA, et M. Gervais Meatchi, Directeur de la politique de planification et de développement du Ministère de la planification et du développement du Togo et Président du troisième Forum régional africain pour le développement durable, ont prononcé de brèves observations de conclusion.

III. Principales réalisations

12. Les réalisations du Forum ont été les suivantes :
- a) Mise en place d'un dialogue multipartite améliorant la compréhension des parties prenantes, et accord sur les principales recommandations relatives à l'engagement national, régional et mondial pour veiller à la mise en œuvre inclusive et intégrée du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 ;
 - b) Renforcement des capacités des pays africains de participer aux examens nationaux volontaires. L'atelier régional pour les examens nationaux volontaires des pays a renforcé les capacités de sept pays participant pour les préparer à l'examen du Forum politique de haut niveau. En outre, le partage des expériences lors du Forum a été l'occasion d'un apprentissage par les pairs, notamment par le partage des bonnes pratiques et des enseignements tirés entre les pays ayant réalisé l'examen national volontaire en 2016 et en 2017 et les autres États membres ;
 - c) Renforcement des capacités des États membres d'articuler les priorités de l'Afrique lors du Forum politique de haut niveau. Ce renforcement des capacités s'est manifesté dans les messages clés adoptés par le Forum régional africain pour le développement durable, complétés par l'appui de la CEA lors du Forum politique de haut niveau. Par conséquent, la Déclaration ministérielle du Forum politique de haut niveau de 2017 a reconnu, entre autres, le rôle important des forums régionaux et sous-régionaux, notamment des commissions régionales de l'ONU, dans l'appui à la mise en œuvre du Programme 2030, ainsi que leur contribution au travail du Forum politique de haut niveau grâce à la participation des parties prenantes pertinentes ;
 - d) Renforcement du lien entre le Forum politique de haut niveau et le Forum régional africain pour le développement durable. À la suite de consultations avec le Bureau du Forum régional africain pour le développement durable, présidé par le Togo, la CEA, en collaboration avec le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, a organisé un atelier sur le Forum régional avec les missions permanentes africaines à New York afin de débattre de l'évolution du format du Forum dans le but de mieux servir les États membres et les parties prenantes et de répondre aux exigences du Forum politique de haut niveau. Cet atelier a reposé sur la conviction que le Forum devrait devenir un processus continu évoluant avec les besoins des parties prenantes et les défis auxquels elles font face. Il ciblait spécifiquement les missions permanentes africaines en raison de leur participation au Forum politique de haut niveau et du besoin d'accroître leur participation au Forum régional africain pour le développement durable afin de renforcer les liens de ce dernier avec le Forum politique de haut niveau. L'atelier a défini des mécanismes et a formulé des recommandations pour l'amélioration du Forum régional ;
 - e) Élaboration de rapports politiques sur les différents sous-thèmes du Forum, disponibles à l'adresse <https://www.uneca.org/fr/arfsd2017/pages/documents-du-forum>;
 - f) Publication en ligne de nouvelles, de messages de plaidoyer et d'infographies sur le thème et les conclusions du Forum ;
 - g) Renforcement au sein de la CEA de la bonne intelligence et de la participation aux activités du Forum régional africain pour le

développement durable, du Forum politique de haut niveau et du suivi du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. S'en est ensuivi un accroissement de la participation de toutes les divisions ; en outre, les bureaux sous-régionaux ont joué un rôle important pour contacter les États membres et confirmer leur participation. Par ailleurs, la Section des publications a été déterminante dans la rapidité du traitement des documents du Forum ;

- h) Approfondir la collaboration entre la CEA et les partenaires organisateurs de 2017, notamment la FAO, la CNUCED, le PNUD, le PNUE, le FNUAP, ONU-Femmes, le DAES, la BAD et la Commission de l'Union africaine.

IV. Principaux produits et conclusions (messages clefs) du Forum

13. Le Forum régional africain pour le développement durable de 2017 a adopté des recommandations importantes dans ses messages clefs afin de veiller à la mise en œuvre inclusive et intégrée du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. Si les messages clefs adoptés devaient servir de base au Forum politique de haut niveau, ils ont également été formulés pour accélérer les actions pertinentes de mise en œuvre et de suivi aux niveaux régional, sous-régional et national.

14. Les messages clefs sont disponibles à l'adresse https://www.uneca.org/sites/default/files/images/third_arfsd_key_msgs_adopted_final_french.pdf

15. Certains des messages clefs, regroupés sous chacun des sous-thèmes, sont reproduits ci-dessous :

- a) **Garantir une croissance inclusive et durable et la prospérité pour tous et un succès total de la mise en œuvre des objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063**
 - i) *Étant donné le caractère intégré de l'Agenda 2063 et du Programme 2030, leur mise en œuvre nécessite d'adopter des approches intégrées et inclusives et un mode d'établissement de rapport qui s'appuie sur les mécanismes existants et intègre l'examen des textes issus des grandes conférences des Nations Unies et de l'Union africaine. Il est donc important d'aider les pays à établir la cartographie du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 et de veiller à ce que ces derniers s'harmonisent avec les plans de développement nationaux à toutes les phases de la planification ;*
 - ii) *Les examens nationaux volontaires sont au centre du processus de mise en évidence et de promotion des progrès dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable, compte dûment tenu des bonnes pratiques émergentes et des leçons apprises en matière d'appropriation et de mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. De plus en plus de pays sont encouragés — ils devraient aussi être soutenus — à effectuer leurs examens nationaux volontaires et à en diffuser largement les résultats. Ils sont également encouragés à renforcer les cadres nationaux de suivi et d'examen pour permettre aux grands groupes et autres parties prenantes, notamment le secteur privé et la société civile, de contribuer valablement aux examens nationaux volontaires ;*
 - iii) *Pour prendre des décisions de politique générale en temps voulu et effectuer des comparaisons à l'intérieur des pays et entre les pays, les bureaux nationaux de statistique à travers le continent ont besoin d'une assistance internationale afin de mettre en place des moyens accrus pour*

la collecte et l'analyse de données désagrégées sur un large éventail de questions relatives au développement durable. Les bureaux de statistique nationaux, aidés par les partenaires de développement, doivent donc renforcer leurs systèmes de développement des statistiques et leurs plans de collecte et de gestion des données pour faciliter le suivi et l'établissement de rapports de l'Agenda 2063 et du Programme 2030 de façon intégrée.

b) Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes en Afrique

- i) *La croissance économique est une condition nécessaire à la réduction de la pauvreté en Afrique, mais la croissance seule ne suffit pas. La réalisation des objectifs de développement durable et de l'élimination de la pauvreté en Afrique exigera une transformation structurelle accélérée et inclusive fondée sur la diversification économique et l'accélération de l'industrialisation ;*
- ii) *La faiblesse des systèmes de données et l'insuffisance de données dans certains États membres posent de sérieux problèmes de suivi et d'évaluation efficaces des progrès accomplis dans l'élimination de la pauvreté. En particulier, la faiblesse de la désagrégation des indicateurs, que ce soit par sexe ou localisation, pose de nouvelles difficultés pour la collecte et l'analyse des données. Dans ce contexte, la cible 17.18 des objectifs de développement durable revêt une importance cruciale en ce qu'elle consiste à « ne pas faire de laissés-pour-compte » et à ce que « les plus défavorisés soient les premiers à être aidés » ;*
- iii) *Les moyens de mise en œuvre, notamment l'assistance financière par l'intermédiaire de l'aide publique continue (APD), demeurent essentiels pour atteindre l'objectif de développement durable 1 d'ici à 2030. Les pays développés doivent respecter leurs obligations et responsabilités historiques relativement aux engagements pris dans le contexte du Partenariat mondial pour le développement, qui doit également être élargi et renforcé, mais aussi conformément au principe des responsabilités communes mais différenciées ;*
- iv) *Il est important de renforcer les modalités et programmes existants d'assistance internationale aux groupes de pays en situations spéciales en Afrique. Le Forum politique de haut niveau pour le développement durable doit consacrer un temps suffisant au suivi et à l'examen des problèmes d'élimination de la pauvreté et de développement durable auxquels sont confrontés les pays africains, en particulier les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement d'Afrique.*

c) Éliminer la faim et assurer la sécurité alimentaire en Afrique

- i) *La combinaison du manque de productivité, de la faiblesse des revenus, de la stagnation et de la dégradation des systèmes de production agricole en Afrique a donné lieu à une faim chronique. L'essentiel est d'aborder les trois éléments – la productivité, le pouvoir d'achat et la production – dans une approche globale et intégrée de lutte contre l'insécurité alimentaire ;*
- ii) *Dans une Afrique qui connaît une urbanisation rapide, la réalisation de l'objectif de développement durable 2, ainsi que de nombreux objectifs connexes, nécessite la promotion de la transformation rurale et l'amélioration des liens entre les zones urbaines et rurales. Cela pourrait se réaliser grâce à des investissements ciblés dans l'infrastructure et les systèmes alimentaires, capables d'approvisionner les marchés urbains en aliments sains, durables et nutritifs, et à l'élargissement des perspectives économiques pour les populations rurales et périurbaines le long de la chaîne d'approvisionnement ;*

- iii) *Un leadership continental efficace et l'appropriation du programme de transformation sont essentiels pour une mise en œuvre et une responsabilisation efficaces aux fins de résultats.* La ferme volonté politique d'éliminer la faim et de promouvoir la sécurité alimentaire doit s'appuyer sur des cadres tels que le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine élaboré par l'Union africaine et le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. La coopération Sud-Sud a été un moyen particulièrement efficace de mettre en œuvre des politiques et des programmes visant à éliminer la faim. Elle devrait à ce titre être renforcée.

d) Garantir une vie saine et promouvoir le bien-être de tous

- i) *En termes de financement de la santé, les États membres sont généralement loin des principaux objectifs.* Parmi ces objectifs, on peut citer ceux qui sont énoncés dans la Déclaration d'Abuja et le Plan d'action pour faire reculer le paludisme, le VIH/sida, la tuberculose et autres maladies infectieuses connexes, demandant d'allouer 15 % du budget national à la santé, en plus des maladies non contagieuses telles que les fistules et le cancer. Des investissements soutenus dans les soins de santé, conjugués à des réformes appropriées, sont donc nécessaires pour mettre en place des systèmes résilients capables de répondre efficacement aux besoins sanitaires des populations africaines ;
- ii) *L'Afrique a adopté des cadres régionaux et des initiatives qui illustrent la volonté et l'engagement politiques, et qui devraient être poursuivis pour concrétiser la vision de la région qui consiste à exploiter le dividende démographique pour atteindre les objectifs et les cibles liés à la santé, et parvenir au développement durable.* Parmi ces cadres stratégiques et accords régionaux qui devraient être pleinement appuyés et mis en œuvre, on peut citer le : Centre africain de prévention et de contrôle des maladies ; la Stratégie africaine de la santé 2016-2030 ; la Déclaration d'Abuja et le Plan d'action pour faire reculer le paludisme, le VIH/sida, la tuberculose et autres maladies infectieuses connexes en augmentant les dépenses publiques de santé ; la Déclaration de Ouagadougou de 2004 sur les soins de santé primaires et les systèmes de santé en Afrique ;
- iii) *Il est nécessaire que les États africains collaborent et qu'une aide internationale soit apportée à l'innovation en matière de santé, notamment le développement et l'évaluation des technologies pharmaceutiques et de santé, afin d'améliorer l'accès aux médicaments essentiels, de bonne qualité et abordables, éradiquer des maladies qui progressent ou qui émergent et élargir l'espérance de vie des populations.*

e) Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles

- i) *La recherche de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et les filles doit être au cœur des actions de mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 si l'on veut éliminer la pauvreté et parvenir à un développement inclusif et durable ;*
- ii) *Une croissance qui néglige ou aggrave les inégalités entre les sexes ne saurait être inclusive ou durable.* Des mesures appropriées et fermes doivent être prises pour tenir compte de la problématique hommes-femmes et des questions relatives aux femmes, notamment aux filles et aux jeunes femmes. Ces questions devraient être incluses dans les plans nationaux intégrés qu'élaborent les pays pour inclure les objectifs du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 dans leurs cadres juridiques nationaux, ainsi que dans les stratégies et plans régionaux, le but étant de tirer parti du dividende de genre et du dividende démographique.

- iii) *Une attention particulière devrait être accordée à l'autonomisation économique des femmes en exploitant leurs talents de chefs d'entreprises et les opportunités d'affaires qui se présentent à elles, et en garantissant le plein exercice d'un emploi productif et d'un travail décent pour toutes les femmes, en particulier les femmes en situation de vulnérabilité.* Comme précurseur, il convient de leur garantir l'accès à une éducation et une formation de qualité à tous les niveaux. En outre, les femmes et les filles, en particulier dans les zones rurales, devraient être pleinement impliquées dans des stratégies et des initiatives de transformation et de diversification des économies du continent ;
- iv) *On observe des taux alarmants de mortalité maternelle et des besoins non satisfaits de planification familiale volontaire, en particulier chez les jeunes femmes.* Des investissements accrus en faveur de la santé sexuelle et procréative des femmes doivent également être une priorité dans la planification et le financement du développement à tous les niveaux. En cela, il est essentiel que les pays africains et la communauté internationale réaffirment et réalisent leur promesse concernant l'exercice par les femmes et les filles de leurs droits, garantissent l'accès universel de celles-ci aux services précités de santé et de planification familiale, et accroissent les investissements dans ce domaine.
- f) Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation**
- i) *L'infrastructure, l'industrialisation et l'innovation font partie des priorités absolues de l'Afrique reconnues comme étant au cœur de la croissance économique et de l'élimination de la pauvreté.* Les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs inscrits dans ce thème subsidiaire sont vitaux pour les efforts déployés par les pays africains pour combler les lacunes en matière d'infrastructures, y compris le développement des techniques modernes pour une énergie propre et à faible émission de carbone, et pour exploiter le potentiel de création d'emplois et de transformation de l'industrialisation et de l'innovation pour la croissance verte, la prospérité commune et la réalisation d'autres objectifs énoncés dans les deux programmes ;
- ii) *Le développement industriel inclusif et durable est une importante source de revenus, ce qui permet une augmentation rapide et soutenue du niveau de vie pour toutes les personnes, y compris les femmes et les jeunes.* Sans industrialisation verte, il sera impossible de parvenir à un développement économique durable ;
- iii) *Les coûts de transaction élevés liés à un approvisionnement en électricité et à des télécommunications chères et peu fiables, ainsi qu'à une mauvaise infrastructure de transport résultant de la non-régionalisation des infrastructures essentielles, entravent le développement de capacités compétitives et productives des économies africaines, contribuant ainsi à la marginalisation de la région sur le plan du commerce, des finances et des investissements à l'échelle mondiale.* Étant donné la nature d'investissement à forte intensité de capital de l'infrastructure, les efforts adéquats ne pourront être possibles qu'en association avec le secteur privé et les partenaires internationaux et émergents ;
- iv) *Tous les gouvernements, y compris les autorités régionales et locales, devraient promouvoir une industrialisation inclusive et écologiquement rationnelle et la fourniture d'une infrastructure moderne et bien entretenue qui intègre la protection de la nature, en particulier en investissant dans des infrastructures d'énergies renouvelables et d'énergie solaire, et en favorisant la prise de décision participative.*

- g) Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable**
- i) *La réalisation par l'Afrique du développement durable à long terme et la réduction de la pauvreté dépendront de la gestion durable et optimale du capital naturel du continent, y compris les océans, les mers et les ressources marines. L'exploitation du capital naturel qu'offrent l'océan et la mer devrait reposer sur des politiques sociales, environnementales et économiques rationnelles. Il est également crucial d'éliminer et d'enrayer les activités illicites et de récupérer les ressources qui en résultent afin d'améliorer les avantages économiques et sociaux découlant des ressources marines et d'augmenter les investissements pour une exploitation durable des océans et des ressources marines ;*
 - ii) *Autant que la mise en œuvre des objectifs de développement durable, les approches transfrontières dans la gestion des ressources marines communes sont nécessaires au renforcement des actions nationales et régionales visant à faire face aux difficultés posées par l'environnement marin et côtier. Alors que le monde avance vers une économie verte et bleue inclusive et s'appuie sur le capital naturel des océans et des mers pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063, les pays continueront de compter sur l'approche des « mers partagées » pour rétablir la santé, la productivité et la résilience des océans et des écosystèmes marins, et maintenir leur biodiversité, comme envisagé dans les objectifs de développement durable ;*
 - iii) *Il est crucial de renforcer les capacités des pays côtiers africains, en particulier des pays les moins avancés, des États insulaires et des petits États insulaires en développement, notamment dans le cadre des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de SAMOA), pour une gestion durable et renforcée des avantages sociaux, économiques et environnementaux des océans, des mers et des ressources marines. Des investissements sont nécessaires pour améliorer les connaissances des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement dans le domaine des sciences océaniques et marines concernant les interactions entre les océans et les incidences du climat sur les ressources marines et océaniques, et au renforcement des capacités d'observation marine.*

V. Perspectives d'avenir

16. Afin d'assurer une organisation efficace et effective, de renforcer le rôle du Forum régional africain pour le développement durable et d'obtenir les résultats escomptés, les recommandations suivantes ont été formulées :

- a) L'organisation des forums régionaux pour le développement durable est un mandat (résolution 67/290 de l'Assemblée générale, puis Programme 2030) confié à toutes les commissions régionales de l'ONU. Dans le cas de l'Afrique, le Forum régional africain pour le développement durable a été créé et sa mission a été élargie et renforcée par la Réunion annuelle conjointe du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA. En 2016, la Conférence a adopté d'autres résolutions relatives au Forum. Le Forum régional africain pour le développement durable est un organe multipartite qui réunit des décideurs et des experts des ministères responsables d'au moins

trois des dimensions du développement durable (économique, sociale et environnementale), des organisations régionales (Commission de l'Union africaine, BAD et communautés économiques régionales), des représentants des grands groupes, y compris le secteur privé, des organisations de la société civile et des milieux universitaires, des organismes des Nations Unies et d'autres organisations partenaires. Il fournit une plateforme pour évaluer les progrès réalisés ; partager des expériences ; identifier les obstacles et fournir des actions politiques concrètes et d'autres mesures et mobiliser les efforts nationaux et le soutien mondial pour faire progresser la mise en œuvre effective du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. Par sa nature, le Forum est un organe plus large qui place la CEA dans une position avantageuse pour valider et défendre les options de politiques découlant de presque tous les domaines de travail de la Commission. Il met en valeur le profil de la CEA en tant qu'organisateur pour des questions d'importance stratégique à l'échelle régionale et mondiale.

- b) La CEA doit donc veiller à faire de l'organisation du Forum une priorité et prévoir les ressources humaines et financières idoines. La CEA devrait réaliser la proposition de New York concernant les conséquences budgétaires du Programme 2030.
- c) Les messages clefs et les produits du Forum régional africain pour le développement durable et des examens nationaux volontaires devraient faire l'objet d'un suivi et doivent donc documenter le programme de la CEA en appui à la mise en œuvre et à l'examen des objectifs de développement durable et des objectifs de l'Agenda 2063.
- d) Le Forum politique de haut niveau offre davantage de possibilités de réalisation, d'adoption et de reconnaissance de la dimension régionale du développement durable, et en particulier de contribution à la mise en œuvre du Programme 2030. Il est nécessaire d'organiser davantage de manifestations plus ciblées lors des sessions du Forum politique de haut niveau en appui au travail du Forum régional africain pour le développement durable et des examens nationaux volontaires. L'efficacité de ces manifestations peut être améliorée en faisant participer les organisations et les partenaires régionaux et sous-régionaux, en particulier la Commission de l'Union africaine et la BAD. La CEA doit également renforcer la coordination, la documentation et la diffusion de ses efforts et de ses activités d'appui au Programme 2030 et de l'Agenda 2063.
- e) Les capacités des pays relatives à l'examen national volontaire doivent être renforcées afin de rendre compte efficacement de leur participation à ce mécanisme lors du Forum politique de haut niveau, en particulier étant donné le peu de temps alloué à la présentation de chaque pays. Le renforcement des capacités des pays dans la communication multimédia est essentiel pour leur permettre de communiquer et de capter l'attention mondiale.
- f) Davantage de pays devraient être encouragés (et soutenus) à entreprendre un examen national volontaire et à en diffuser largement les résultats.
- g) Les pays devraient également être incités et aidés à renforcer leurs cadres nationaux de suivi et d'examen afin de permettre aux différentes parties prenantes, comme les grands groupes, le secteur

privé et la société civile, d'apporter des contributions pertinentes aux examens nationaux volontaires.

- h) La CEA devrait renforcer sa collaboration avec la Commission de l'Union africaine et d'autres partenaires et harmoniser ses activités avec eux dans la cadre de l'organisation du Forum. Cette collaboration devrait prévoir des points focaux clairement identifiés dans les différentes institutions avec des rôles bien définis dans l'organisation du Forum. En outre, la CEA devrait suivre la recommandation de la Conférence des ministres consistant à éviter d'organiser plusieurs forums d'examen régionaux. À cet égard, la Commission devrait prendre toutes les mesures nécessaires dans le contexte du Forum politique de haut niveau pour le développement durable pour faire du Forum régional africain pour le développement durable la plateforme d'examen des progrès et de suivi de l'Agenda 2063 et du Programme 2030 ; pour aligner les consultations du Forum régional africain sur le cycle annuel des rapports de l'Agenda 2063 et du Programme 2030 ; et pour élargir le mandat du Forum régional africain afin d'inclure un examen des progrès, des défis et des lacunes dans la réalisation des engagements définis dans le Programme d'action d'Addis-Abeba.
- i) La CEA devrait se consacrer au Forum régional africain pour le développement durable de manière continue et non pas uniquement une fois par an au moment de son organisation. À cet égard, la CEA doit collaborer avec ses partenaires, les États membres et le Forum politique de haut niveau afin de diffuser, défendre et suivre les recommandations du Forum (messages clés) et leur mise en œuvre. Le Bureau du Forum devrait être informé de ces activités et y participer activement.
- j) Il est important d'améliorer la synchronisation et la synergie entre le Forum régional africain pour le développement durable et la Conférence des ministres afin de veiller à ce que les priorités de l'Afrique tirent parti des délibérations des deux plateformes stratégiques. En outre, le Forum régional africain pour le développement durable devrait prévoir un espace de discussion, d'évaluation et de critique de la mise en œuvre.
- k) La CEA devrait également participer activement à d'autres activités de suivi du Programme 2030 et des objectifs de développement durable qui structureront les résultats du Forum politique de haut niveau. À cet égard, la CEA doit concevoir et structurer des arrangements de participation au *Rapport mondial sur le développement durable* avec le Département des affaires économiques et sociales, ainsi qu'avec les pays africains se portant volontaires pour l'examen par les pairs au Forum politique de haut niveau. L'harmonisation des contributions de l'Afrique au *Rapport mondial sur le développement durable* et au rapport sur les objectifs de développement durable avec celles de l'examen par les pairs et du Forum régional africain pour le développement durable assurera à l'Afrique une position de force coordonnée lors du Forum politique de haut niveau.